

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 12 décembre 2022

Vœu présenté par M^{me} Fatiha Aggoune

Au nom des Groupes « Val-de-Marne en Commun - PCF et Citoyen.nes », Socialiste, Écologistes et Citoyens et M. Daniel Guérin Conseiller départemental.

Pour le maintien des Espaces dynamiques d'insertion d'Île-de-France et notamment dans le Val-de-Marne.

Considérant que les espaces dynamiques d'insertion (EDI) œuvrent à l'accompagnement de jeunes âgés de 16 à 25 ans, déscolarisés et en situation de grande précarité ;

Considérant que trois de ces structures associatives agissent en Val-de-Marne – l'association FAIRE implantée à Villejuif, la Ferme pédagogique du parc des Meuniers à Villeneuve-le-Roi, et l'association Prévention Sport à Champigny-sur-Marne – et que leur travail remarquable permet l'accueil de plusieurs centaines de jeunes par an, généralement en rupture totale avec les parcours scolaires, en lien étroit avec les missions locales et les services de l'Aide sociale à l'enfance ;

Considérant que ce dispositif œuvrant à l'insertion de ces jeunes dans la société et le monde du travail, permet une adaptation et des capacités de réponses uniques face à des parcours fragmentés, à des jeunes gens dont nombre sont sujets à des troubles du comportement, victimes de violences ou en situation d'errance ;

Considérant que le taux de sorties positives de ces structures est très satisfaisant, que près des trois quarts des jeunes pris en charge parviennent, à leur sortie des EDI, à s'insérer professionnellement ;

Considérant que l'existence de ce dispositif, initié il y a 25 ans par le Conseil régional d'Île-de-France, est largement tributaire des conventions financières qui lient les EDI à la Région, et que celles-ci ont depuis lors constamment été renouvelées ;

Considérant que le 31 décembre 2022, les actuelles conventions financières entre les 17 associations membres du collectif des EDI et la Région arriveront à leur terme ;

Considérant que, sans solution d'ici là, la disparition pure et simple des EDI se profile au 1er janvier 2023 ;

Considérant que l'arrêt des conventions menace directement les 800 jeunes franciliens actuellement encadrés, 180 emplois, ainsi que la centaine de prestataires externes qui, régulièrement, y interviennent ;

Considérant que ce choix d'abandonner les EDI serait d'autant plus incompréhensible que les résultats très positifs de leur action ont été soulignés par la Direction des parcours professionnels de la Région Île-de-France elle-même, en mars 2022 ;

Considérant que l'alternative de financements de l'Etat si elle mérite examen est incompatible dans sa temporalité avec le calendrier d'appels à projets clos avant l'annonce des intentions du conseil régional.

Le Conseil départemental du Val-de-Marne

Demande à la Région Île-de-France le renouvellement, au moins à titre transitoire dans l'attente d'une discussion avec l'Etat, des conventions financières assurant la continuité de l'activité et des missions des Espaces dynamiques d'insertion et le maintien des emplois des personnels encadrants et de l'accueil de 2500 jeunes par an.